

Les niveaux et qualifications FFVoile, mention "croisière"

Les niveaux d'autonomie sont particulièrement adaptés à la validation des compétences en voilier habitable. Ils circonscrivent bien la prise de responsabilité progressive du pratiquant à bord autant que ses connaissances et capacités techniques liées au pilotage en relation avec les conditions de la navigation.

- ✓ le niveau 3, "*évoluer librement dans une zone de navigation surveillée*": fonction d'**équipier**
 - Les compétences décrites dans la carte de progression le rendent capable d'effectuer les tâches dévolues à chaque poste dans des conditions variées, relatives à la conduite du bateau, à la navigation et à la sécurité
 - la surveillance évoquée est ici assurée par le chef de bord.

- ✓ Le niveau 4, "*naviguer en autonomie et choisir sa zone de pratique*": fonction de **chef de quart**
 - Les compétences décrites dans la carte de progression le rendent capable de faciliter le pilotage du bateau dans des conditions variées, de sécuriser le bord dans des conditions inhabituelles de navigation, de concevoir un programme de navigation.
 - Compte tenu de la présence d'autres pratiquants à bord, et de la relative distance avec la côte, il reste placé sous la responsabilité d'un chef de bord

- ✓ Le niveau 5, "*naviguer de façon performante et responsable*": fonction de **chef de bord**
 - Les compétences décrites dans la carte de progression le rendent capable de coordonner un équipage et d'organiser les tâches à bord, d'évoluer de façon performante et en sécurité sur une durée et dans des périmètres élargis, en maîtrisant les différentes techniques de navigation, de jour comme de nuit.
 - C'est le niveau d'accès au diplôme de **moniteur FFVoile** et de **CQP d'AMV**

Ces niveaux, ainsi que les expériences de navigation qui y sont attachées, sont attestées dans le **livret de certification des expériences et niveaux** de la FFVoile.

L'obtention de ce diplôme ou certificat donne accès à des formations complémentaires permettant de prendre des fonctions de:

- ✓ **Chef d'escadre**, qui va concevoir, coordonner et sécuriser la navigation d'une flottille en utilisant les techniques spécifiques appliquées à l'escadre, dans les domaines de la technique, de la sécurité et du management

- ✓ **Chef de bord hauturier**, qui mobilisera des compétences particulières liées à la sécurité, au pilotage et la navigation, à la gestion humaine, sur des voiliers d'une longueur supérieure à 10 mètres et inférieure à 24 mètres, lors de traversées d'une durée supérieure à 24 heures.

Ces **Unités de Compétences Complémentaires** peuvent être acquises séparément et sont attestées dans les livret de formation et de certification de moniteur FFVoile et d'Assistant Moniteur de Voile (AMV).